

Image not found or type unknown



demande d'information sur la loi de retraction des 7j

Par **eline**, le **27/11/2008** à **19:39**

bonjour,

je viens de signer un contrat de résevation pour un appartement dans le neuf il y a 3 jours. Seulement aujourd'hui je souhaite annuler cette réservation. Le délai de retractation de 7 jours commence dès la signature de la réservation ou bien au jour de la réception des contrats signés par les 2 parties (le promoteur et moi meme) ?

Merci
cordialement
eline